N° 346 - Mercredi 22 mars 2017

ISSN 2105-1909

Option Droit & Affaires

L'ÉVÉNEMENT

Un Grenelle du Droit pour penser les professions juridiques de demain

Et si le calendrier politique, et le début d'un nouveau quinquennat, était l'occasion de repenser les professions du droit ? C'est en tout cas la volonté de l'AFJE et du Cercle Montesquieu qui entendent être à l'origine de l'organisation d'un Grenelle du Droit. «Nous souhaitons initier une réflexion collective quant aux actions à mettre en place afin de renforcer la compétitivité du droit français et de moderniser l'exercice de nos professions», déclare Nicolas Guérin, directeur juridique d'Orange et président du Cercle Montesquieu. Les débats qui réuniraient, à l'issue des élections, professionnels et pouvoirs publics, porteraient sur trois axes principaux. Tout d'abord, la formation initiale des professionnels du droit qu'ils soient avocats ou juristes : «Nous devons poursuivre les efforts de rapprochement entre les universités, les écoles et les entreprises, plaide le président du Cercle Montesquieu, en intégrant par exemple des modules sur des sujets très concrets comme le management, la communication ou la gestion. Intégrer l'utilisation du digital et des legals techs me paraît également indispensable pour préparer les étudiants à la pratique de demain.»

Nicolas Guérin, directeur juridique d'Orange et président du Cercle Montesquieu

Autre axe évoqué : la promotion du droit français et de son écosystème. «Une réflexion doit être menée avec les élus sur l'amélioration de notre système juridique, poursuit-il. Cela passe notamment par une simplification des normes, mais également par des processus d'échange généralisés entre le législateur, les avocats, les universitaires et les juristes d'entreprise.» Mais au-delà des réformes structurelles, les professionnels du droit pourraient également étudier une modernisation très concrète de la justice et de ses interfaces avec les entreprises et les citoyens, via par exemple un processus de digitalisation ou la dématérialisation des documents.

Enfin, une telle initiative ne pourrait faire l'impasse d'un sujet, au combien débattu, qu'est la création d'une grande profession du droit, et donc d'un rapprochement entre avocats et juristes d'entreprise. «Actuellement, en tant que directeur juridique, j'ai la possibilité de salarier des avocats français à l'étranger ainsi que des avocats étrangers en France, relève Nicolas Guérin. Les seuls que je ne peux pas salarier sont les avocats français. Quelle est la logique ?»

Formation, attractivité, organisation de la profession, ces sujets sont régulièrement évoqués, et l'ont été encore récemment dans le rapport Haeri. Reste aujourd'hui à transformer ces propositions en actions en mobilisant toutes les parties concernées. C'est tout l'enjeu de ce Grenelle du Droit. ■ Coralie Bach

AU SOMMAIRE

Communauté

Carnet p.2

Fédération Française de Tennis : la direction juridique de François Lhospitalier p.3

Affaires

L'Europe mise sur les lanceurs d'alerte pour dénoncer les cartels p.4

Areva : Deux Japonais entrent au capital de NewCo p.5

Le conseil de JNFL : Nicolas Bombrun, associé Shearman & Sterling p.5

Deals p.6-7

Analyses

Loyers variables : risque de remise en cause du dispositif d'entrée en sifflet pour les sociétés foncières p.8-9

Exclusion de l'application du taux de TVA réduit sur les livres électroniques : la CJUE juge l'inégalité de traitement justifiée et proportionnelle à l'objectif poursuivi p.10-11